

Théories de la genèse ou histoire des créoles : L'exemple du développement des créoles de la Caraïbe du XVIIIe siècle à nos jours.

par Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX
Université de Provence

Various assumptions exist as regards the genesis of Creole languages and cause impassioned debates between creolists. Confrontation with the linguistic data as they can be discovered in the old texts suggests a careful reflection before defining these languages, born – as frequently said - during European colonisations, under the particular historical and sociological conditions of the slavery. Can this term of Creole be extend to other languages, in particular from the typological point of view ? The author examines here the stages constitutive of the French Creoles in the Caribbean Islands, specially as regards the determinant.

Il existe diverses théories concernant la genèse des créoles. Un numéro récent de la revue *Etudes Créoles*¹ proposait un bilan de ces hypothèses concernant la créolisation et mettait à jour des tendances différentes : certaines qu'on qualifie de « socio-historiques », d'autres qui sont axées davantage sur la « typologie »... Ces théories sont toutes des *hypothèses*, fondées sur des scénarios plus ou moins vraisemblables : ainsi certains linguistes qui les défendent se fondent sur l'étude des populations de bateaux négriers, d'autres insistent sur l'importance de la colonisation portugaise, certains soulignent que le temps passé dans les ports avant l'embarquement permettait aux esclaves de commencer à forger un medium commun, certains encore sont sensibles au fait que l'Afrique qui a laissé des traces si importantes dans le « type » physique des populations a bien dû aussi modeler la langue résultant des contacts, etc. Les théories varient certes, mais si les faits historiques sont sûrs, le passage de données statistiques, historiques, géographiques politiques ou économiques aux faits linguistiques se révèle très souvent délicat (et donc aventuré). Effectivement, la présence de nombreux esclaves originaires d'un pays à un moment donné de la colonisation n'implique pas

- qu'ils parlaient tous la même langue
- que la parlant, ils l'utilisaient pour leurs échanges
- que l'utilisation de cette langue par une population d'esclaves ait eu des conséquences directes sur le créole : celui-ci pouvait être déjà en partie constitué quand ils sont arrivés aux îles ; les relations de travail pouvaient impliquer le recours préférentiel à une autre langue, etc.

Conclure que des données historiques ont des conséquences automatiques sur la langue de communication et qu'elles expliquent les structures linguistiques est audacieux, et c'est pour cela que nous parlons d'hypothèses : les situations de multilinguismes n'ont pas fini de révéler leurs mystères, et la question de la domination d'une langue sur une autre ou plusieurs autres impliquent de nombreux facteurs et il faut bien se garder de suggérer des solutions simples.

¹ Vol. XXV, n° 2, 2002 : « La créolisation : à chacun sa vérité », coordonné par Albert Valdman.

C'est pourquoi, il nous semble indispensable de proposer aussi des analyses linguistiques fondées sur les textes rédigés en créole au cours de la courte histoire des mondes créoles. Ceci ne signifie pas que l'on méprise les hypothèses élaborées par certains avec beaucoup de talent, mais correspond au désir de pousser le plus loin possible l'étude des évolutions linguistiques qui peuvent, à terme, permettre de vérifier ou falsifier telle ou telle hypothèse.

Il est indéniable qu'à côté des hypothèses théoriques et des divers scénarios proposés, des données existent qui nous sont accessibles à travers des textes anciens rédigés pendant les époques concernées. Ces témoignages doivent certainement être utilisés avec la plus grande prudence, mais ils sont disponibles et on ne saurait les négliger. On portera au compte des prudences les faits suivants :

- ceux qui écrivent aux XVIII^e et XIX^e siècles sont des lettrés qui ont été scolarisés nécessairement en français et dont la première langue écrite influe sur le créole qu'ils livrent dans les textes ;
- ces scripteurs de créole sont presque tous des blancs, jusqu'à une date avancée, et l'on peut penser avec vraisemblance que les blancs et les noirs, en raison de fonctions différentes dans la société créole, pouvaient avoir des usages différents de la langue : par les textes écrits, on n'accède non pas à tous les créoles, mais à certaines variétés seulement ;
- la représentation écrite d'une langue, quelle qu'elle soit, diffère nécessairement de l'oral réellement parlé – tout à fait inaccessible bien entendu pour les langues en usage au XVIII^e siècle et XIX^e siècles : il ne faut donc prendre les faits avérés que pour ce qu'ils sont : des textes de lettrés, soumis à des contraintes de genre, de style, de temps, de lieu...

Mais ces textes nous révèlent pourtant un certain nombre de données phoniques, grammaticales, lexicales, que l'on peut souvent assez bien localiser et dater, et qu'il ne faudrait pas négliger. Certaines sont d'ailleurs parfaitement compatibles avec les données linguistiques contemporaines et permettent d'établir des filiations, même si l'on est parfaitement conscient qu'il ne s'agit pas de toutes les filiations.

On ajoutera que nos connaissances des langues anciennes, et les reconstructions auxquelles elles ont donné naissance, sont toutes fondées sur des textes écrits, qui manifestement à une époque où l'écriture était fort peu répandue n'était sans doute que le fait de « privilégiés » : il n'empêche que personne ne conteste l'intérêt de telles recherches, même si l'on ne peut pas mieux garantir la « représentativité » d'un scripteur et de ses écrits par rapport à la société dans laquelle il est né. Tout le monde ne parlait certainement pas comme l'auteur de « La mort le Roi Artu », et au XIII^e siècle, la plupart des locuteurs n'écrivaient pas. Cette œuvre, pourtant constitue un chaînon indispensable dans nos remontées du français moderne au latin et personne ne songerait à renoncer à l'étude des textes médiévaux sur le prétexte qu'ils montrent tout au plus comment une élite écrivait et que vraisemblablement ceux qui parlaient à cette époque devaient parler bien différemment. On travaille avec ce dont on dispose, et avant l'invention du magnétophone et des divers moyens d'enregistrement, on ne peut recourir qu'aux textes écrits pour reconstituer l'histoire des langues.

LES ANALYSES DES CHRONIQUEURS ET ECRIVAINS

La lecture des textes historiques est d'abord remarquable pour un certain nombre de notations « métalinguistiques » effectuées par des auteurs au cours de ces siècles passés. Parmi les

premiers chroniqueurs, on a souvent cité le Père Pelleprat donnant en latin les premières caractéristiques de ce « jargon de la langue française » ! Dans un passage célèbre, il précise quelle est cette « façon de parler vulgaire » :

« [...] Longum esset genuina eos lingua instruere solusque posset foeliciter qui omnium imbutus esset facultate linguarum ; quare non eos ante ediscimus quam Gallice loqui adductos, quam citissime autem ediscunt ut cogitata mentis enunciare facile possint et dominis explicare, a quibus omnino pendent ; *ad vulgarem loquendi modum, nostrum conformamus*. Saepius utuntur infinitivis verbis (ex.gr.) *Ego orare Deum, Ego ire ad Ecclesiam, Ego non comedere*, hoc est, *Deum oravi, in Ecclesiam ivi, Ego non comedi*, addito vero futuri praeteritive temporis adverbio, dicunt, *Cras ego comedere, heri orare Deum*, id est, *Cras comedam, Heri Deum oravi*, atque ita de reliquis. Hac loquendi ratione utimur cum eos primo instituimus... »² [Traduction : Il serait bon de les former dans leur langue maternelle et seul pourrait le faire avec succès celui qui serait particulièrement doué pour les langues ; c'est pourquoi nous ne les comprenons pas avant qu'ils soient parvenus à parler en français, mais eux comprennent très rapidement comment il leur est facilement possible d'exprimer leurs pensées et de les expliquer à leurs maîtres dont ils dépendent pour tout ; *nous nous conformons à cette façon vulgaire de parler*. Généralement, ils utilisent les verbes à l'infinitif *Moi prier Dieu, Moi aller à l'église, Moi pas manger, ce qui veut dire J'ai prié Dieu, Je suis allé à l'église, Je n'ai pas mangé*. On ajoute un adverbe de temps pour le futur ou le passé : *Demain moi manger, Hier prier Dieu*, ce qui veut dire *Je mangerai demain, J'ai prié Dieu hier*, et ainsi de suite. Nous utilisons cette façon de parler lorsque nous commençons à les former.]

Le Père Chevillard, quant à lui, note à propos d'un jeune esclave caraïbe confié aux Pères pour être catéchisé : « [...] et il apprend incontinent le jargon de la langue française... »³. Un peu plus tard, on trouve dans les *Lettres* du Père Jean Mongin, 1672⁴, qui fait allusion alors à la langue des esclaves : « Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinitif du verbe, sans jamais le conjuguer, en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle » (p. 10), ou dans le Père Labat⁵ : « Ils [les Caraïbes] savent presque tous, particulièrement ceux de la Dominique, assez de mauvais français pour se faire entendre et pour comprendre ce qu'on leur dit » (tome II, chap. 5, p. 262) ou encore, du même : « Le nègre qu'on m'avait donné était créole, il avait déjà servi d'autres curés, il connaissait le quartier où j'allais, il parlait français, et d'ailleurs j'étais déjà accoutumé au baragouin

² R.P. Pierre Pelleprat, 1656 : *Relations des Missions des P.P. de la Compagnie de Jésus dans les isles et dans la Terre ferme de l'Amérique méridionale*, Paris, S. & G., Cramoisy.

³ R.P. André Chevillard, 1659 : *Les desseins de son Eminence de Richelieu pour l'Amérique*, Rennes, chez Jean Durand Imprimeur et Libraire ordinaire de l'Evesché, 107 p. Reproduction de cette édition en 1973 à Basse-Terre, par la Société d'Histoire de la Guadeloupe, in « Bibliothèque d'histoire antillaise », pp. 120-121. Ce propos est intéressant, bien que rien ne permette de conclure avec certitude que ce jargon de la langue française soit déjà du créole. Les propos du Père Mongin, plus tardifs, semblent beaucoup plus précis et engageant à interpréter rétrospectivement les propos du Père Chevillard en un sens voisin. Notons toutefois qu'à l'époque du Père Chevillard les contacts évoqués sont toujours avec des Caraïbes et qu'il ne mentionne aucun esclave venu d'Afrique. Les propos qu'il cite de la part des interlocuteurs sont toujours en langue caraïbe.

⁴ Editées dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 61-62, numéro spécial, présenté par Marcel Chatillon, 1984.

⁵ *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, chez J.B. Delespine, Paris, 1742, réédité en 1972, Fort-de-France, Editions des Horizons Caraïbes en 4 tomes.

ordinaire des nègres » (I, chap. 6, p. 81). Jean Cretien, S.J. de Cayenne écrit également⁶ : « Comme ceux ci ne peuvent apprendre notre langue à moins qu'ils ne soient encore jeunes, on les laisse parler un baragoin de François, un jargon mal arrangé et mal prononcé, pire que celui d'un allemand qui commence à parler nôtre langue. Encore leur faut-il du tems pour se faire entendre. Pour nous autres François, nous n'avons point de peines d'apprendre ce jargon et nous sommes dans moïn de rien en état de le parler. » (p. 45 de la 3e Lettre).

Sur le terme de « baragouin », également en usage, il y a discussion : il n'est pas certain que ce qui est désigné à travers ce vocable soit effectivement le créole, mais plutôt « la déviance de la langue parlée par ou avec des allogènes, comme dans le cas de la langue de négociation des Caraïbes »⁷. On citera, à ce propos, un court texte du Père Du Tertre⁸ : « [...] la plupart des petits nègres ne savent d'autre langue que la langue française et [...] ils n'entendent rien à la langue naturelle de leurs parents, excepté le baragouin, qu'on utilise dans les îles en parlant avec les sauvages... ». Quoi qu'il en soit, les citations qu'on pourrait donner sont fort nombreuses, et les équivalences entre « langage corrompu », « baragouin », « langage meslé », ont été parfois suggérées (cf. par exemple le Père Raymond Breton, 1655⁹), mais aussi parfois écartées (ainsi, le Père Du Tertre semble opposer clairement jargon à baragouin)¹⁰.

Ces dénominations et ces jugements souvent péjoratifs, qui concernent sans doute à l'occasion l'ancêtre ou les ancêtres des créoles, s'étendent bien au-delà du XVIIe siècle et sont souvent mêlés de propos tendant à les différencier au moins des langues « normales ». Moreau de Saint-Méry, en 1793, dans sa *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, décrit le créole en disant :

« J'ai à parler maintenant du langage qui sert à tous les nègres qui habitent la colonie française de Saint-Domingue. C'est un français corrompu, auquel on a mêlé plusieurs mots espagnols francisés, et où les termes marins ont aussi trouvé leur place. On concevra aisément que ce langage, qui n'est qu'un vrai jargon, est souvent inintelligible dans la bouche d'un vieil Africain, et qu'on le parle d'autant mieux, qu'on l'a appris plus jeune. Ce jargon est extrêmement mignard, et tel que l'inflexion fait la plus grande partie de l'expression. Il a aussi son génie, (qu'on passe ce mot à un Créol qui croit ne le pas profaner), et un fait très sûr, c'est qu'un Européen, quelque habitude qu'il en ait, quelque longue qu'ait été sa résidence aux Isles, n'en possède jamais les finesses. »¹¹

A partir de 1770-1780, le terme de « créole » pour désigner la langue semble attesté dans les affiches utilisées pour annoncer l'opéra en vaudevilles de Clément, *Jeannot et Thérèse*, « adaptation » du *Devin de Village* de J.J. Rousseau. Bernard Camier dans sa thèse soutenue

⁶ *Lettres d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus à un Père de la même Compagnie, écrites de Cayenne en Amérique*, manuscrit de la Bibliothèque Méjanes à Aix, 1718-1719.

⁷ Guy Hazaël-Massieux, 1996, p. 124. De fait, tous ces textes et d'autres sont cités et discutés dans Guy Hazaël-Massieux, 1996, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence, en particulier dans le chapitre sur « Education et Société d'habitation aux Antilles », pp. 119-135.

⁸ R.P. Jean-Baptiste Du Tertre, 1671 : *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*. Une édition à Fort de France d'E. Kolodziej EDCA, en 4 volumes, reprend l'édition de 1671 : tome II, p. 511).

⁹ *Dictionnaire Caraïbe meslé de quantité de remarques historiques pour l'éclaircissement de la langue*, Auxerre, Gilles Bouquet, imprimeur ordinaire du Roy, 480 p.

¹⁰ Pour une discussion plus complète de tous ces termes et de leurs emplois on se reportera à G. Hazaël-Massieux, 1996 : *Les créoles : Problèmes de genèse et de description*, op. cit, pp. 65-96.

¹¹ *Description typographique, physique, civile, politique et historique de l'Isle Saint-Domingue*, 1797, rééd. Société de l'histoire des colonies françaises et Librairie Larose, 1958, pp. 80-81

en janvier 2004 indique notamment pour les affiches de Port-au-Prince le 30-11-1772 la mention de « parodie en créole », même chose pour le 6-3-1788 (« parodie en créole ») ou pour le 8-1-1791 : « traduction créole » : il souligne d'ailleurs de façon fort intéressante que la mention « en créole » semble réservée aux représentations de Port-au-Prince ; au Cap on parle de « parodie nègre », « traduction nègre »¹².

C'est plus largement au cours du XIXe siècle que l'on commence à parler de « créoles » pour désigner les langues des populations « créoles » (selon le sens du terme « criollo » = qui est né aux îles de parents qui n'en étaient pas originaires, les populations sont quant à elles désignées par ce terme depuis longtemps). La première attestation du mot « créole » pour désigner une langue semble cependant dater de l'extrême fin du XVIIe siècle : dans le *Voyage de la Courbe*¹³, il est question, pour la côte du Sénégal, d'un certain jargon apparenté à la langue portugaise qu'on nomme « langue créole comme dans la mer Méditerranée la langue franque ». Par ailleurs, dès 1659, dans l'Anonyme de Grenade, on trouve le terme « créole » mais pour qualifier une femme, avec l'explication de la signification du terme, et une interprétation étymologique curieuse (« créole » serait une corruption de « créature » !) :

« Ce fut en ce voyage que vint la première femme qui ait mis le pied dans la Grenade ; et donné la première créole, comme l'on parle ici. Je crois qu'on veut dire créature et par corruption de langue « créole », c'est-à-dire le premier enfant venant des français né en l'Isle, avec son mari, Pierre des Ours, dit l'Admiral. »¹⁴.

Il s'agit sans doute là de la première attestation en français, mais on connaît la classique définition de « criollo » donnée en espagnol dans le *Diccionario de Autoridades de la Real Academia Española* : CRIOLLO : El que nace en Indias de Padres Españoles, ù de otras Nación que no sean Indios » = celui qui naît aux Indes [Occidentales] de parents espagnols, ou de parents originaires d'autres nations qui ne sont pas Indiens ».

L'auteur anonyme d'*Idylles et Chansons ou essais de Poésie Créole* par un Colon de Saint-Domingue (qui datent de 1811 mais que nous citons d'après l'édition de 1821), quant à lui donne les explications suivantes :

« La Langue Créole est une espèce de jargon que parlent généralement les Nègres, les Créols, et la plupart des Colons de nos îles de l'Amérique. C'est un Français corrompu, abatardi, mais approprié à des organes plus doux, et où l'on fait disparaître, par de fréquentes élisions, par diverses modifications, et surtout par des transpositions continuelles, les sons trop rudes des consonnes et les fortes articulations. Cette langue a, par conséquent, une infinité de *mignardises*, une extrême douceur, qui la rendent propre à exprimer avec délicatesse, et surtout avec une certaine naïveté, les sentimens de l'amour, dans le caractère que prend cette passion chez les sensuels et voluptueux habitans de la Zone Torride. Elle peut même être considérée comme très-chaste à leur égard : la pudeur, dans ces climats brûlans, s'y couvrant d'un voile plus léger, accoutume les regards et la pensée à une transparence qui décèle et embellit les formes de la nature, mais qui ne fait pas rougir.

¹² Bernard Camier, : « La musique européenne dans la société de Saint-Domingue dans la seconde moitié du XVIIIe siècle », chapitre 55, « La dimension créole », à paraître.

¹³ Vers 1688, p. 192, cité par R. Chaudenson, 1995, *Les créoles*, collection Que sais-je.

¹⁴ Anonyme : *Histoire de l'Isle de Grenade en Amérique*, Manuscrit présenté et annoté par Jacques Petitjean Roget. Texte établi par Elisabeth Crosnier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Collection Recherches Caraïbes, 1975, 230 p. [la citation est en page 59].

La langue créole est cependant peu propre à la poésie... »

Plus près de nous sont moins connues les remarques de l'Abbé Goux (1842¹⁵), qui présente son : « Essai de grammaire du langage des Noirs dans les Iles françaises d'Amérique pour servir d'introduction à l'usage du catéchisme qui suit » de la façon suivante :

« Il n'est pas possible d'intituler autrement ce que nous offrons touchant le langage usité parmi le plus grand nombre des personnes qui habitent les Colonies, soit françaises, soit anglaises, qui ont autrefois appartenu à la France. Car ce langage n'a pas de règles fixes sur un grand nombre d'articles, comme nous le verrons dans le cours de cet opuscule ; quoiqu'on puisse néanmoins lui en assigner d'assez précises.

Nous pourrions parler avec beaucoup plus d'assurance, s'il s'agissait de régulariser ce langage et le soumettre aux règles qu'il pourrait comporter, eu égard au génie qui lui est propre. Mais il s'agit de le prendre tel qu'il est, et de le faire comprendre aux personnes qui, par devoir ou par tout autre motif, veulent en avoir une idée suffisante.

Pour parvenir à ce but, nous avons cru qu'il suffisait de parler succinctement des principales parties du discours. Nous suivrons donc l'ordre grammatical ordinaire. »

Méritent d'être rappelées également les remarques sur le créole de Turiault, 1874¹⁶, qui donne une description du créole martiniquais à la fin du XIXe siècle et commence son avant-propos de la sorte :

« L'introduction de la race noire dans les colonies françaises y a fait naître un langage tout particulier connu sous le nom de *créole*¹⁷ (1).

Ce langage, complètement inconnu en France, raillé et dédaigné par les Européens appelés à servir dans ces beaux pays lointains où ils ne font que passer, n'a encore été l'objet d'aucune observation, d'aucune étude, que nous sachions du moins, car nos recherches à ce sujet sont restées infructueuses.

Il nous a donc paru intéressant et utile à la fois de faire connaître ce baragouin, ainsi qu'on l'appelle, lequel, à notre avis, ne mérite pas tant de dédain.

Le créole que parlent les noirs qui habitent les Antilles est du français mal prononcé et corrompu, mélangé de mots et d'expressions nègres. Dans ce langage on rencontre aussi des noms d'origine caraïbe, et des termes marins comme amarrer (maré), hâler, larguer, qui sont employés usuellement.

C'est donc un patois, un jargon ; - mais si ce patois est capricieux, désordonné, enfantin, s'il est drôle, amusant pour les Européens, il a aussi un caractère d'originalité qu'on ne saurait méconnaître.

En France l'on s'imagine parler le créole en ne prononçant pas les *r*, en remplaçant les adjectifs et pronoms possessifs par les pronoms personnels moi, lui, nous, vous, elles, accompagnés de la préposition à, mis après les substantifs, puis en plaçant ces mêmes pronoms tantôt devant le verbe, tantôt après, comme dans les phrases suivantes : Moi

¹⁵ Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises par M. Goux, Missionnaire apostolique à la Martinique

¹⁶ Turiault : « Etude sur le langage créole de la Martinique », extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, tome 1, 1873-1874, Brest, Impr. De J.B. Lefournier Aîné, 1874, pp. 401-516.

¹⁷ *Créole* vient du mot espagnol *criollo*, qui signifie né en Amérique, dans la colonie.

aimé vous de tout coeu à moi. – Vous avoi un live à donné à nous. – Chien à lui mangé viande à mi. – Monte à vous ête su lit à vous et boucles à vous aussi.

Ces phrases-là, admises au théâtre, peuvent bien avoir la désinvolture un peu nègre, mais, à coup sûr, elles ne sont pas créoles, ainsi que l'on peut en juger par la dernière, reproduite ci-après en vrai créole : *Monte ou assous couche ou bouc ou tou*¹⁸.

Le plan adopté pour cette étude est celui d'une grammaire. C'était certainement le plus simple et le plus méthodique pour permettre aux Européens d'apprendre en peu de temps l'idiome créole. L'entreprise d'une grammaire créole n'était pas sans difficultés. Elle paraissait à beaucoup de gens impossible, extravagante. Néanmoins nous nous sommes mis à l'œuvre, et nous publions aujourd'hui notre *Etude sur le langage créole*. »

Il souligne lui-même son audace, qui n'est pas petite quand on voit les préjugés dont le créole est l'objet.

Quant à Rémy Nainsouta¹⁹, souvent cité, il déclare avec fougue son amour pour le créole (« J'aime profondément le créole », p. 8), même s'il insiste sur « ses tours pittoresques ou surannés, ses raccourcis, ses proverbes savoureux, ses onomatopées innombrables » (p. 8)).

Cette recension, comme on le voit, n'a aucune prétention à l'exhaustivité, et vise seulement à donner un aperçu des propos tenus sur ces langues, considérées, comme toujours en France dès lors qu'il ne s'agit pas du français, de « la langue de la République » (selon l'article 2 de la Constitution), comme des dialectes « inférieurs », au mieux « pittoresques », en tout cas à peine digne d'être appelés des **langues**.

Le regard porté sur les créoles par les lettrés au XXe siècle ou en ce XXIe siècle commençant n'a pas pour autant vraiment changé : ce n'est pas parce que l'on donne un nom autonome à ces langues qu'elles cessent d'être considérées comme des formes déviantes du français, comme du français corrompu. On trouve fréquemment cette idée au XXe siècle²⁰, même si l'on peut aussi constater une certaine fierté des locuteurs pour ce qui fait leur culture et leur patrimoine, et une inquiétude quant à l'avenir de leur langue²¹, bien avant que, dans les années soixante-dix - quatre-vingt les thèses sur la créolité aux Antilles, mais aussi les travaux linguistiques portant sur les créoles dans le monde entier, aient remis la description des créoles à l'honneur.

Parallèlement à ces remarques générales sur les créoles dont nous ne pouvons ici que citer des extraits, il existe de nombreux textes en créole – du moins dans diverses variétés créoles entre le XVIIIe et le XXe siècles qui sont tous très intéressants pour notre connaissance de la

¹⁸ Translittération « à la française » de la phrase bien connue « mont-ou asou kouch-ou, bouc-ou tou » (« ta montre est sur ton lit, ta boucle aussi ») utilisée par les Guadeloupéens pour se moquer des Martiniquais. En Guadeloupe, on dirait : « Mont-a-r asi kouch-a-r, bouc-a-r osi » (le « r » figurant ici la prononciation fréquente en guadeloupe de w/ou (cf. a-w = déterminant possessif de la 2^e personne) - ce qui ne manque pas non plus d'amuser les Martiniquais !

¹⁹ *Le langage créole*, Basse-Terre, Guadeloupe, 1940 (en cours de réédition chez Karthala).

²⁰ T. Baude écrit en 1938 : « Je sais que, pour ma part, ce patois a gardé la forte empreinte du vieux français, mais corrompu et simplifié au point que nous sommes souvent obligés de le compléter par le ton, par des gestes, des rires et des interjections ! » (Préface à Nay-Reine, Lucien, 1938 : *Sous le foulard créole*).

²¹ Ainsi Gaston Bourgeois, dans un article « L'ACRA » dans la *Revue Guadeloupéenne*, n° 35 de janvier-février 1959, où il rappelle les buts de l'Académie Créole des Antilles (voir annexe), ajoute en note : « Le costume créole a une tendance à disparaître ; les vieux plats créoles également. Si le langage créole, lui aussi, f... le camp, nous deviendrons de bons aryens (avec ou sans calembours). ».

formation et de l'évolution des créoles de la Caraïbe. En les examinant avec les prudences déjà évoquées ci-dessus, afin d'interpréter correctement des notations nécessairement marquées par la connaissance du français de tous les auteurs qui écrivent, on peut dégager quelques étapes dans l'élaboration de ces langues. Nous nous centrerons ici sur les développements des systèmes de déterminants ; il conviendrait de faire de même en ce qui concerne le développement des marques TMA (temps, modes, aspects) et de beaucoup d'autres parties de la grammaire des créoles.²²

LE SYSTEME DES DETERMINANTS²³

Des tout premiers textes du milieu du XVIIIe siècle aux textes contemporains, nous retirons une image assez précise du développement des déterminants du nom dans la Caraïbe. Nous allons ici parcourir ces textes, qui nous permettront, en retenant les grandes étapes de cette évolution, de noter clairement qu'elle n'est pas achevée : les langues évoluent toujours... point significatif qui peut amener à une discussion à propos de la notion de « langues créoles » : ce qui était appelé « créole » reste-t-il un créole cent ans, deux cents plus tard ? Y a-t-il une raison d'appeler d'un même nom des langues qui se révèlent fort diverses à l'analyse et que l'histoire sépare de plus en plus ?

Si à travers ce vocable il s'agit de désigner telle ou telle langue particulière que les locuteurs de la langue même appellent « créole » (cf. « je parle créole »), il faudrait limiter grandement alors les « études créoles » car beaucoup des langues que les créolistes ont pris l'habitude d'étudier comme créoles sont appelées d'un autre nom par leurs locuteurs mêmes : on pense au papiamentu, au fa d'Ambu, au palenquero, au sranan, au gullah... pourquoi alors ne pas parler du mauricien²⁴ ou de l'haïtien, etc. ?

L'état de *créole* est-il un stade de développement des langues, notamment des langues de contacts ? Et toutes les langues, à un degré ou à un autre, à un certain moment de leur histoire, ne sont-elles pas des langues de contacts ? Y a-t-il vraiment des « créoles » (langues qu'il conviendrait d'étudier « à part » pour quelques traits remarquables qu'elles auraient en commun) dès lors qu'il n'y a pas véritablement d'état stable de développement qui caractériserait les « langues créoles » par rapport à d'autres langues qui ne seraient pas des créoles, et alors qu'avortent toutes les tentatives typologiques²⁵ pour déterminer un *type*

²² Ce que faute de place nous ne pourrions envisager ici, mais nous proposons de mener à bien ailleurs, très prochainement.

²³ Cette question a déjà donné lieu à une publication : Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2000 : « Des références textuelles pour l'étude de l'évolution grammaticale des créoles dans la zone américano-caraïbe et de leur utilité pour l'étude historique. La question du déterminant. », in *Etudes Créoles*, vol XXIII, n° 2, 2000, pp. 40-65, en attendant une analyse plus complète dans le recueil de « Textes anciens en créole dans la Caraïbe » que nous préparons pour publication dans la Kreolische Bibliothek.

²⁴ Cette dénomination a été explicitement proposée pour le créole mauricien par Dev Virahsawmy, pour faire accepter cette langue qui manifestement permet la communication de tous les Mauriciens et pas seulement des membres de ce groupe de population à Maurice qu'on appelle les « Créoles » : rappelons que l'Ile Maurice qui comporte une population constituée d'arrivants d'origines très diverses, compte à peu près 85 % de personnes originaires de l'Inde.

²⁵ Cf. en particulier, l'article de John McWhorter (« Identifying the creole prototype : Vindicating a typological class » in *Language*, vol. 74, n° 4, December 1998, pp. 788-818) (mais dès 1986, Mufwene avait marqué des réserves quant à une définition typologique des créoles), et les polémiques et discussions nombreuses qu'il a suscitées dans la communauté internationale des chercheurs en langues créoles. On lira également avec profit dans cette perspective : McWhorter, John H. et Parkvall, Mikael, 2002 : « Pas tout à fait du français : une étude créole », in *Etudes Créoles*, vol. XXV, n° 2, « La créolisation : à chacun sa vérité », A. Valdman, éd., pp. 179-231.

créole réservé aux seules langues qu'empiriquement on a retenu comme étant des « créoles »?

La question mérite sans doute de plus en plus d'être posée, au fur et à mesure qu'avancent nos connaissances sur l'histoire des créoles.

Un petit corpus extrait de *Jeannot et Thérèse* (1783) illustrera les premières attestations de déterminants possessifs mais également de quelques autres dans un texte du Cap, Saint-Domingue :

Zami à moi li perdi [...]
 Quior ali dir tant comme roche [...]
 Mais moi conné dans quarquié
 gnion nègre qui grand sorcié [...]
 Vous qui conné dans zaffaire
 passé negre passé blanc [...]
 quior a moi dans grand tourment [...]
 Papa prend mouchoir la [...]
 laut parole [...]
 mequié la pas bon [...]
 Jeannot la cause [...]
 ...c'est mulatresse
 qui gagné beaucoup la richesse [...]
 dans quarquié moi [...]

On voit que pour les possessifs on a des graphies diverses : « à moi, ali, a moi, moi, li... » Comme dans à peu près tous les textes de cette époque dans la Caraïbe (fin XVIIIe siècle), quelle que soit la zone d'origine, on rencontre aussi bien comme possessif la construction directe (« quarquié moi ») que la construction avec préposition « a » (« zami a moi ») sans que puissent être mises en évidence des contraintes contextuelles²⁶.

On peut noter, en ce qui concerne la question de la présence ou de l'absence d'un défini, également posée dans ces textes anciens, que bien des emplois qui nécessiteraient en français un « défini faible » sont le plus souvent non marqués et de ce fait sont confondus avec l'emploi indéfini, mais on notera qu'il s'agit toujours de tournures comme « dans quarquié » (il s'agit du quartier où vit Thérèse, donc un quartier bien précis, mais la tournure locative encourage l'absence de déterminant) ou encore de formes autrement définies comme « c'est mulatresse qui gagné beaucoup la richesse », on notera que le mot « mulatresse » sans déterminant est en fait précisé par la relative : il ne s'agit pas de n'importe quelle mulâtresse mais de celle « qui gagné beaucoup la richesse » (celle qui suscite l'infidélité de Jeannot) ; on a encore plus bas dans le texte : « vous pas gagné bouche » = « vous n'avez pas de bouche » (vous ne me répondez pas), mais qui a une valeur indéfinie, etc. On trouve également sans déterminant des emplois où le français mettrait « un » : « qui grand sorcié » = qui est un grand sorcier, « dans grand tourment », etc. Il s'agit clairement d'indéfinis. On a aussi sans marque des noms à valeur plutôt de pluriel (soulignons que le « z » de « zaffaire », malgré son origine plurielle n'est pas en créole une marque de pluriel, mais l'on peut interpréter un tel mot en contexte ici comme à valeur pluriel : « dans zaffaire / passé negre passé blanc » (dans les

²⁶ Cf. notre article « Des références textuelles pour l'étude de l'évolution grammaticale des créoles dans la zone américano-caraïbe et de leur utilité pour l'étude historique. La question du déterminant. », in *Etudes Créoles*, vol XXIII, n° 2, 2000, pp. 40-65.

affaires qui concernent les noirs et les blancs) ; une forme attestée plus loin « c'est zaffaire ali » est ambiguë, et peut être traduite par « c'est son affaire » ou « ce sont ses affaires »).

En revanche « la » postposé au nom (quelques attestations dans le texte) marque un déictique : « Papa prend mouchoir la » = prends ce mouchoir (celui que je te tends) ; mequié la = ce métier (le métier que je fais)

On a des formes également avec « gnou », noté selon des graphies diverses : « gnou nègre » pour marquer l'indéfini ou le numéral.

Quelques « la » agglutinés (collés ou non devant le nom) : ex. : la reverence, la cause... ont eu une postérité dans les créoles contemporains. Plus loin on trouve encore : la tromprie, la difference, la peine, la richesse, la ville, la tendresse, etc. qui concernent toujours des « abstraits » - ce qui explique certainement cette tendance du martiniquais contemporain à former des abstraits en leur adjoignant le « préfixe » « la » : ex. lapépasité, la tèbètitud, lajistis²⁷. On soulignera toutefois que l'on n'a aucun « le » antéposé dans l'ensemble du texte.

Vers la même époque, *la Passion selon St Jean*²⁸, texte non daté exactement²⁹ et non localisé, présente des traits comparables, bien que selon nous, indiquant une « élaboration » du créole plus importante – ce qui, si la date ne peut en être contestée (les historiens semblent formels après examen du papier) ferait pencher pour un texte originaire d'une autre zone où le créole aurait déjà connu un développement assez considérable par rapport au français d'origine (*Jeannot et Thérèse* est l'oeuvre d'un auteur explicitement homme de théâtre au Cap).
Extrait :

« alors soleil la té commencé vlé trempé dans dio. jesi vini rivé avec zapotes li... dret li rivé, li mandé si io pas encore metté couvert ? tout din coup tout moune commencé metté main a io. cila metté gamelle, cila metté plat, cila lavé coui, l'aute allé filé jambette, l'aute poté couyambouc di vin, l'aute vitemment rangé banc lentour table. quand tout fini prêt, avla io tous sisés lentour mangé la. alors io tout en trin mangé comme ça. bongué commencé l'ouvrir bouche palé... zottes pas savé qui chose : avla nous tous semblés, nous qu'a pleins, vente nous bin bin, nous qu'a badiné, nous qu'a ris, nous tous qu'a palé ; hé bin, zottes pas savé, vrai, tini ion moune dans mitan zottes qui douet trahi moé... aye, maite ! oh c'est toute bon vous dire parole la ? t'en prie bonguié, di nous qui ça qui tini name noire comme ça, nous allé touyé li... io tous maré mine : mandé jesi, c'est moé oh, c'est moé ? jesi di io : zottes io tous qu'a perde tems pour palé : n'a pas la peine cassé bouche pour ayen : cila qui qu'a metté lamain dans gamelle avec moé, c'est li meme qui va trahi moé ; mais malher pour li ! pitot mama li pas té jamais faire li ! pendant io té qu'a mangé, jesi prend pain, cassé li, séparé ba io tous ; di io... prend li, mangé, cila sé corps moé, vous tende ?... li prend couyambouc la outi li té metté di vin, li séparé ba io tous chaquin pitit quian dans coui io, li dire io : boire ça, c'est sang a moé, tendez ?... io tous prend li, io boire li. quand io té fait, alors ion zapote la (io té crié li gida qui té tini chivés rouges) li metté la main dans gamelle pour prend pain ensemble

²⁷ Jean Bernabé dans sa thèse (1983 : *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol., L'Harmattan, 1559 p.) souligne que « l'élément *la* fonctionne comme un préfixe qui présente les traits [+ abstrait] et [- comptable]. » (p. 796). Ce type de formation préfixale semble concerner plus particulièrement le martiniquais parmi les créoles de la zone, mais des formes venues du français avec un *la*-agglutiné sont attestées aussi en Guadeloupe et en Haïti.

²⁸ Cf. *Etudes Créoles*, vol. XVII, n° 2, 1994, « Textes et littératures créolophones et francophones », pp. 9-27.

²⁹ D'après l'analyse du papier et de l'écriture du manuscrit par des historiens, ce texte daterait approximativement des années 1750-1780, peut-être un petit peu plus tard.

avec jesi. jesi dire ïo... moé faire serment baye zottes : moé pas allé boire di vin encore jouque tant moé rende dans país a moé... »³⁰

On voit qu'ici la forme du déterminant défini postposée est très nette : « soleil la, parole la, cayambouc la... »

On rencontre aussi un certain nombre de noms génériques sans marque de détermination dans certains contextes d'utilisation : « metté couvert, ... gamelle, ...plat, ...coui », « prend pain... » ou encore « di vin » écrit en deux mots, mais qui correspond à la forme « divin » (dans laquelle s'est de fait déjà produite une agglutination du déterminant français : cf. du vin), « la main » (« li metté la main dans gamelle ») (Cf. remarque ci-dessus sur l'agglutination de l'article français). Le possessif est tantôt construit avec *a* (« main a ïo », « sang a moé », « país a moé »...), tantôt sans : (« zapotes li », « corps moé »...). L'indéfini / numéral est « ïon » (« ïon moune »...), mais ne semble pas à cette époque incompatible avec ce qui deviendra la marque du défini : cf. « ïon zapote la » = un des apôtres là : un des apôtres présents (Judas, en l'occurrence).

On peut aussi confronter ces textes à *La parabole de l'enfant prodigue* (dont la publication est de 1831, mais le texte plus ancien sans doute, disait Guy Hazaël-Massieux, qui le situait vers 1818, Port-au-Prince) : Extrait

22. Com' papa li voi ça, li hélé domestiqu' li io et di io : Pôtez vetement robelà cilàlà qui pis belle, passé z'aut' et' billez pitite-moi, mettez bague dans doigte li, et souliés dans pié li.

23. Couri n'en savanne, prend veaulà qui gras passé z'aut' là io et tuez li tout suite pou-nou capab fai' bon mangé.

24. Pis' pitite moi té mouri et li reveni, li té pèdi et v'la nous trouvé li. Don toute monde là io prend fai bon mangé.

25. Comme grand frè li quitté sôti dans savanne, veni proche caye là li tendé bruite toute monde là io qui après dansé.

26. Li hélé gnioun domestique la io pou' mandé li ça ça té ié ?

[...]

30. Papa là dit li : Mon fils 'ou se toujours outi moi, et tout ça mo gagné li pou' nous

31. Mais nous té sobligé fai' ça com' ça pou' frè-'ou, pâ'ce li té' mouri, et li reveni, li té pèdi et nous trouvé li encô.

Ici le déterminant défini postposé est bien attesté. Il est noté « là » de fait, ce qui marque plus clairement son origine (< l'liv'-là → liv-la) : robelà, veaulà, Papa là... On note ce qui va devenir courant en haïtien : la présence de -io postposé comme marqueur de pluriel après tous les déterminants : « li helé domestiqu' li io » = il appela ses domestiques (« domestique li » signifierait « son domestique »). Les possessifs sont dans tout le texte marqués par la construction directe : « papa li » « doigte li », « pié li », « pitite moi », etc. – ce qui inviterait en tout cas, si l'on compare avec la version d'*Idylles* en 1821 (cf. ci-dessous) où l'indécision demeure (« bonheur a moi » à côté de « bel gié toi »), à prendre au sérieux la date de 1831 et à faire des années 1830 la période clef pour le choix définitif d'un possessif construit sans préposition en Haïti, au moins à Port-au-Prince³¹.

³⁰ Nous donnons une traduction complète du texte dans le numéro d'*Etudes Créoles* déjà cité (1994).

³¹ Puisque G. Hazaël-Massieux, que la mort a emporté trop vite, évoque l'existence possible d'une version de cette Parabole en 1818, il serait bien sûr intéressant, si on la retrouvait un jour, de voir comment y est réalisé le possessif : il se pourrait – si notre hypothèse est juste – qu'on y trouve encore des formes avec « a » à côté de

Idylles... (déjà cité) présente des formes de déterminants conformes à celles du début du XIX^e siècle (du moins pour la version de 1821, à Saint-Domigüe) : on y retrouve « là » postposé, des formes comme « la plaine » ou « la soir » (noter la question du genre marqué : confusion ailleurs attestée), ou encore « l'envie », mais également des constructions sans déterminant pour le générique ou l'indéfini (« dans fontaine », « bouquet »...). L'indéfini /numéral est ici « gnon » (« gnon baisé »). Quant au possessif on trouve dans l'ensemble du texte essentiellement des constructions directes « gié li » (ses yeux), « bel gié toi » (tes beaux yeux), « quior moi », etc. Quelques exceptions toutefois : un « Bonheur à moi » et un « quior à vou » (ces deux formes sont dans l'Idylle VI). On trouve même un « leurs embarra » :

« To pa conné tout cé MARRAINE là
Coutumé fair leurs embarra » (Idylle IV)

(Ceci semble indiquer là encore une grammaticalisation inachevée).

Un court extrait :

Jour là to doi rivé m'a sorti dans la plaine,
M'a vini ver la soir contré toi dans chemin ;
Si to plitôt rendi, tendre moi dans fontaine ;
chinta petit moment enba pié jansémin.

Cé là mo té voir toi premier foi dan la vie ;
To té ba moi bouquet, mo ba toi gnon baisé.
Gnon l'aut' fleur encor mo té gagne l'envie ;
Mo pa té nose dir... peur to va refusé...³²

Un petit extrait des *Bambous* de Marbot³³, dont les fables ont été publiées en 1846 en Martinique, nous montre encore certaines évolutions :

Douvant poule ravett pas ni
Raison. Provèbe là bien voué.
Li voué ladans caze béké,
Li voué dans caze nèg aussi.

Yon ti mouton, les-autt-fois,
Té ka bouè dans lariviè.
Yon gros loup sòti dans bois.
Li vini tou pou li bouè.
Loup là, dent li té rouillé,
Li pas té trouvé mangé ;
Ou'a di li té fè carême ;
Guiole li té longue, li té blême
Com yon patate six semaine,

formes sans « a ». En tout cas la version publiée en 1831 ne comporte pas (plus ?) d'exception : tous les possessifs sont construits directement.

³² Le jour où tu vas venir je vais sortir dans la campagne / Je vais venir vers le soir pour te rencontrer en chemin. / Sitôt que tu arrives, attends-moi près de la fontaine / Assieds-toi un petit moment sous le jasmin. / C'est là que je t'ai vue pour la première fois dans la vie ; / Tu m'as donné un bouquet, je t'ai donné un baiser. / C'était d'une autre fleur que j'avais envie ; / Je n'osais pas te le dire... de peur que tu refuses.../

³³ *Les Bambous*, Fables de La Fontaine, travesties en patois créole par un vieux commandeur, 1846.

Maig com yon nèg qui dans chaîne.
 Quand li voué ti mouton là,
 Tout suite khè li té content.

Pour le défini, il est toujours explicitement « là » (« provèbe là », « loup là », « ti mouton là »...) : soulignons qu'à cette époque, il n'y a pas encore traces graphiques des variantes combinatoires que l'on trouvera (tardivement) au XXe siècle³⁴. On trouve bien sûr des formes avec agglutination de l'article français (telle « larivière », ici sans déterminant postposé car il s'agit d'un locatif : « dans larivière » ; le générique est caractérisé par l'absence de marque : « ladans caze béké », « dans caze nèg »...). L'indéfini est noté « yon » (« yon gros loup »). Quant au possessif, après vérification dans l'ensemble du texte de Marbot, on peut affirmer qu'au moins pour cet auteur, au milieu du XIXe siècle en Martinique, il est définitivement construit directement : « dent li », « khè li » dans l'extrait ci-dessus. Il n'y a aucune exception dans l'ensemble du texte.

En Guadeloupe, vers la même époque, et même plus tardivement (cf. par exemple dans les *Œuvres créoles* de Paul Baudot³⁵, écrites entre 1850 et 1870 pour la plupart), l'indécision demeure quant au possessif (attesté aussi bien sous la forme « a li » que « li », « à moin » que « moin » : On a : « Coeu à moin », « Tête à moin », « Thérèse à moin », « Cé moin Fondoc à ou » ; scène IX, *Fondoc et Thérèse*, mais on trouve dans la scène VI, « pieds-moin », scène VII, « Cô-moin », etc.), même si, comme nous avons pu le montrer ailleurs³⁶ les formes en « a- » l'emportent en fréquence sur les autres, annonçant par là les évolutions guadeloupéennes caractéristiques : en Guadeloupe, maintenant, la forme du possessif est « an-mwen, a-ou, a-(l)i, etc. sauf pour les termes « papa-mwen » et « manman-mwen » qui sont figés ainsi, alors même que les autres membres de la famille donnent : « fwè-an-mwen », « sè-a-(l)i », « nonk-a-ou », etc.

Les premières traces graphiques de la répartition maintenant clairement attestée en Martinique et en Haïti pour les différentes formes du déterminant défini :

-la après consonne orale : ex. liv-la

-a après voyelle orale : ex. zozyo-a

-lan après consonne nasale : ex. fanm-lan

-an après voyelle nasale : pon-an

datent du milieu du XXe siècle. Les scrupules phonétiques chez les auteurs anciens sont suffisants pour que l'on ne puisse supposer que les réalisations orales existaient à l'origine et n'auraient été notées que tout récemment. Chez Gratiant, en Martinique, on trouve clairement « mè-a » / « feuille-la » mais encore « lapin-a » « sang-a » et « gendamm-là » ou « fanm-la », c'est-à-dire que les réalisations « an » et « lan » ne sont pas retenues dans son créole³⁷ : « Boulangè-a gadé gendamm-là » (p. 155) ou pour citer un extrait un peu plus long, où nous respectons bien sûr les graphies de Gratiant assez « francisantes » et pas toujours cohérentes

³⁴ Les premières apparitions de la répartition contextuelle « -la » après consonne / « -a » après voyelle ne commencent à être représentées à l'écrit qu'au milieu du XXe siècle ; on les trouve, par exemple, très clairement et très systématiquement chez Gilbert Gratiant, on sait qu'elles donneront progressivement en Martinique « a/la/an/lan » (voire maintenant +ya/yan).

³⁵ Il existe un fac-similé de l'édition de 1935 (2^e édition) qui a été réimprimée sous les auspices du Comité départemental de l'Année du Patrimoine, à Basse-Terre en 1980.

³⁶ Cf. Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2000, art. cité.

³⁷ Peut-être à son époque, si elles existaient, restaient-elles encore aussi marginales qu'à l'heure actuelle « ya/yan » qui ne sont pas attestées dans la bouche de tous les Martiniquais, et qui pour certains mêmes sont considérées comme « populaires » : les auteurs qui les notent sont encore bien peu nombreux !

(« la » est noté tantôt « la », tantôt « là », le déterminant est tantôt relié au nom par un tiret, tantôt non...) mais qui n'empêchent pas l'interprétation phonique :

« Hortensia la pli a tè,
 Calbass-la ka débödé
 Vié can-nari a féfé
 Bari-a ka pisé d'leau
 Gran coui-a ka-dégôgé
 Fond baille-la cé conscience fan-m
 Tout ça ou lé ka passé adan-i,
 ça ou ni pou paré d'leau ?
 Bon-m'kérosine, chè,
 Bon-m' kérosine :
 Papa tout'bagage cé mon'm fè-blanc.

Hortensia caill-la crévé,
 Planche-la pouri dan la pli,
 Soleil-la fon-n goudron-a,
 Pou-bois mangé charpente-la
 La cou-a plein tuil féfé
 Ven a raché toutt paill'la
 ça qui ké couvè caill-nou ?
 [...] ³⁸

(on notera ven-a = le vent « goudron-a » = le goudron, tout particulièrement significatifs).

Depuis 1970, on peut trouver dans quelques textes des traces de variantes nouvelles avec « ya/yan » (après voyelle palatale non ouverte, non nasale ou nasale) : Ainsi chez Joby Bernabé (dans *Fanm*) :

« Kimoun ki nòz malpalé fanm
 Jòdi ta-a anlè **tè-ya** ? »

Ou plus loin :

« Pawòl mwen sé an ti lafimen
 Ka filtré anba kannari-w
Lafimen yan ké ay fè chimen-i » (*Fanm*).

Sur une affiche récemment découverte dans une radio libre en Martinique, on pouvait voir un « ya » après [i] :

« Nou kontan wè zot **ici ya** ». ³⁹

Quant à l'indéfini, toujours antéposé au nom, à peu près partout « gnon » ou « gnion » dans nos textes anciens (mais parfois noté aussi « òn », « ònn » selon les auteurs), il est maintenant encore « yonn » en Haïti, « on » en Guadeloupe, sauf en cas de renforcement ou de valeur numérale affirmée, où l'on trouve « yon/yonn » ; il est « an » en Martinique.

³⁸ « Bon-m kérosine » in *Fables créoles et autres écrits*, réédition Stock, 1996, p. 293 [La première édition de *Fab'Compè Zicaque* est de 1953].

³⁹ Dans sa thèse, en 1983, Bernabé notait cette tendance du martiniquais, qui n'est cependant pas généralisée, loin de là.

Comme linguiste généraliste on sera tenté de faire quelques remarques sur la situation présente : certes le guadeloupéen et le martiniquais se séparent en ce qui concerne les déterminants, et ceci de plus en plus clairement depuis la fin du XIXe siècle. On a de ce fait des traitements relativement différents de la syntaxe du syntagme nominal ; quelques phonèmes sont réalisés selon des variantes phonétiques différentes en Guadeloupe et en Martinique. Le système verbal⁴⁰ est grosso modo le même dans les deux îles et le lexique est également à peu près le même, et en tout cas parfaitement compréhensible d'une île à l'autre. Les systèmes pronominaux et les structures des phrases sont également semblables... On peut donc dire que l'on a encore affaire à la même langue... Reste à savoir ce qu'il adviendra dans les décennies ou les siècles qui viennent. Le système martiniquais des déterminants définis devient de moins en moins économique, et l'on peut s'interroger pour savoir jusqu'où s'étendra la variation contextuelle. En Haïti, où l'on était parvenu presque au même degré de complexification, il est à noter (information communiquée par Albert Valdman, mais confirmée par des émissions radiophoniques enregistrées) que dans certaines variétés les variantes la/a/lan/an sont remplacées, en tout contexte, par la forme unique « lan ». Les locuteurs confrontés à un système trop peu « économique », en reviennent à une forme unique par la généralisation de l'une des quatre formes : le « la » de l'haïtien des premiers temps (cf. *J. et T, la Parole de l'Enfant Prodigue, les Idylles...*) provenant de la forme renforcée orale « le...là » très certainement en usage en français des îles, avec chute progressive ou partielle du premier terme, est remplacé par « lan » trois siècles plus tard.

CONCLUSION

Les créolistes ne s'entendent guère quant à la définition précise du terme « créole », et l'on ne peut plus en 2003 répondre à celui qui demande ce qu'est un créole qu'il s'agit de langues « qui s'appellent créoles » car beaucoup de langues étudiées en tant que « créoles » par des linguistes ne s'appellent pas « créoles » mais papiamento, palenquero, sranan ou haïtien !

On ne peut pas davantage éluder la question du « type créole » : quelles sont les caractéristiques spécifiques des langues traitées comme « créoles », objets d'étude des créolistes ? On sait maintenant que les traits communs à cet ensemble de plus en plus vaste (n'est-on pas tenté d'accueillir comme « créoles » des parlers à base africaine ou arabe ?) sont bien difficiles à déterminer, et que très vite, en s'en tenant à des analyses typologiques, on adjoint aux créoles des langues qu'on ne voulait pas considérer comme telles. Nombreux sont ceux qui ont souligné que l'anglais parlé présente de nombreux traits qui le feraient classer comme « créole » - et sans doute aussi d'autres langues orales. S. Mufwene, en 1986⁴¹, montrait que le chinois use des traits associés aux créoles « avec plus de consistance que les langues créoles » (p. 137).

Par la même occasion, on constate que les critères socio-historiques traditionnels sont souvent battus en brèche. On disait des créoles qu'il s'agissait de langues nées au cours des

⁴⁰ Dont il n'est pas possible de traiter ici : nous réserverons au verbe un prochain article.

⁴¹ Mufwene, Salikoko S., 1986 : « Les langues créoles peuvent-elles être définies sans référence à leur histoire ? » in *Etudes Créoles*, 1986, vol. IX, n° 1, pp. 136-150. Deux articles tout récents du même auteur présentent encore plus complètement les convictions de l'auteur : Mufwene, Salikoko S., 2002 : « Typologie des définitions des créoles », in *Linguistique et créolistique*. Univers créoles 2, sous la direction de Claudine Bavoux et Didier de Robillard, Anthropos, pp. 17-34 ; Mufwene, Salikoko S., 2002 « Développement des créoles et évolution des langues », in *Etudes créoles*, vol. XXV, n° 2, « La créolisation : à chacun sa vérité », A. Valdman, éd., pp. 45-69

colonisations européennes des XVIIe-XVIIIe siècles, dans des situations de contacts entre maîtres et esclaves pratiquant un médium strictement oral, né dans des conditions d'urgence communicative et se développant en raison de conditions sociolinguistiques particulières. Mais l'apparition de « nouveaux créoles » nés dans des circonstances autres, fait remettre en question au moins partiellement cette définition. Et si l'on retient comme « créole » presque toutes les langues nées en situation de contacts (certains linguistes, à tort ou à raison, utilisent « créoles » pour parler de variétés métissées) et d'apprentissage hors d'une pression normative (c'est ce point qui suscite la théorie du « bioprogramme » chez Bickerton), on peut se demander si toutes les langues usuelles ou presque ne sont pas ou n'ont pas été des créoles à un certain stade de leur usage et de leur formation.

Si l'on définit la notion de créole par rapport à un certain stade de développement, on ne peut alors omettre la question de savoir ce que l'on a :

- *avant* : certains parlent, avec les chroniqueurs de « jargons » ou de « baragouin », d'autres disent qu'il s'agit bel et bien d'un « pidgin » (on connaît les théories sur le cycle pidgin-créole qui cherchent à établir les créoles comme résultant de l'usage d'un pidgin par des locuteurs dont il est devenu la langue maternelle) ;
- mais surtout *après* : est-ce que les langues considérées comme créoles restent toujours des « créoles » ? Présentent-elles nécessairement des traits qui en feraient pour toujours des langues particulières, des langues « à part » qui mériteraient d'être appelées « créoles » ? Ou bien, comme on a pu le dire aussi, les anciens créoles sont-ils devenus de « vraies langues » – sans que l'on puisse plus précisément d'ailleurs dire ce qu'est une vraie langue !

Autrement dit, lorsque l'on montre, comme nous venons de le faire, que les créoles évoluent comme toutes les langues, on peut se demander si, même quand ils présentent un certain nombre de traits communs à l'origine, ils ont encore suffisamment de similitudes quelques siècles après pour qu'on continue à les étudier ensemble comme relevant d'un même groupe de langues.

Alors y a-t-il lieu d'étudier les créoles comme un ensemble « à part » ? Nous nous sommes prêtée à ce jeu, sans doute, mais pour essayer d'établir un certain nombre de procédés à l'œuvre historiquement pour le développement du martiniquais, du guadeloupéen ou de l'haïtien. Ces noms donnés à ces parlers peuvent sembler une option beaucoup plus raisonnable ; ils font de langues jusqu'à maintenant examinées par les créolistes, des langues comme toutes les langues, se développant par grammaticalisation, structurations systémiques, réanalyse, etc. Ces processus à l'œuvre dans le développement de toutes les langues peuvent entraîner divergences ou convergences. Il semble cependant difficile de considérer les « ressemblances » entre créoles comme fruit d'une « parenté » au sens classique (cf. l'existence d'ancêtres communs comme par exemple certaines variétés de français populaires du XVIIe siècle, mais aussi d'ancêtres particuliers dans chaque cas : langues africaines de familles différentes), et les « différences » comme simplement issues de contacts divers et de situations de développement différentes. Il est certain en tout cas que les « créoles » sont des langues, et que comme toutes les langues, ils mettent en jeu des fonctions complexes chez l'homme ; ils n'ont, de ce fait, pas encore livré tous leurs mystères – ce qui ne peut qu'encourager les recherches tant synchroniques que diachroniques, comme ce modeste article a cherché à le montrer.